

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 20  
Absents : 6  
- dont suppléé : 0  
- dont représentés : 4  
Votants : 24  
- dont « pour » : 24  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

## Délibération N°2020/132

### OBJET : BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 Septembre 2020 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Hôtel d'entreprises de la CCVUSP qui se présente comme suit :

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 023	1 220.00 € (1)	Art 70878	1 220.00 € (2)
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>1 220.00 €</b>		<b>1 220.00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 165	1 220.00 € (2)	Art 021	1 220.00 € (1)
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>1 220.00 €</b>		<b>1 220.00 €</b>

(1) *Virement à la section d'investissement*

(2) *Suite à la non restitution des cautions aux locataires pour motif d'impayés, il convient d'annuler l'écriture faite à l'article 165 (Recettes Investissement) et de faire un titre à l'article 70878 (Recettes Fonctionnement) au même article que l'encaissement des charges.*

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme VAGINAY RICOURT Sophie